



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>18 mars 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>32</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b>	

### SÉANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN, Rémy PETOTON, Jean-Jacques MATHILLON, Marc CARRIAS, Luc CHAPUT

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Stéphane HOUSSIER,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_066 : Santé - Signature du Contrat local de santé (CLS)

#### ***Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes***

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Considérant que la signature du contrat local de santé s'inscrit dans le cadre des compétences attribuées à la communauté de communes Plaine Limagne en matière de santé,  
Considérant que ce document vise à soutenir et améliorer la santé des habitants du territoire et à réduire les inégalités de santé,*

*Considérant que cette signature permettra de garantir un accès équitable à la santé et améliorer l'état de santé général de la population à travers les orientations suivantes :*

- Assurer et renforcer l'offre de soin de proximité
- Promouvoir un environnement sain réduisant les inégalités sociales et territoriales de santé
- Développer et renforcer l'accès aux soins et à la prévention pour les publics vulnérables
- Favoriser la prise en compte de la santé mentale
- Soutenir les actions en direction de la jeunesse du territoire
- Coordonner le contrat local de santé,

*Considérant que cette démarche est en cohérence avec les orientations stratégiques définies par le conseil communautaire et qu'elle répond aux intérêts de la collectivité et de ses habitants,*

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le contrat local de santé annexé à la présente décision,**
- **d'autoriser le président à signer le contrat local de santé,**
- **d'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du contrat local de santé.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*